



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

### JO 2024 - Pénurie de maîtres nageurs sauveteurs en zone rurale

Question écrite n° 15745

#### Texte de la question

M. David Taupiac appelle l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur les réglementations qui encadrent la surveillance des espaces de baignade gérés par les municipalités et les intercommunalités. Il met en lumière la nécessité que cette surveillance soit assurée par des personnels détenant les qualifications requises, en particulier les détenteurs d'un diplôme de maître-nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), comme stipulé par l'article D. 322-12 du code du sport. Cette obligation de qualification s'applique de manière identique pour les différentes configurations de baignade, qu'il s'agisse de la mer, des lacs ou des piscines, sans considération pour les spécificités et les différences de chaque environnement. Il souligne que la pénurie de personnel qualifié, déjà préoccupante, risque d'être exacerbée à l'été 2024 en raison de la tenue des jeux Olympiques et Paralympiques à Paris. Cet événement majeur, en attirant de nombreux professionnels qualifiés vers les activités olympiques, pourrait réduire davantage la disponibilité des maîtres-nageurs sauveteurs et des agents de surveillance pour les zones de baignade, posant ainsi un défi particulier pour les communes rurales qui disposent de lieux de baignade limités. Cette pénurie pourrait être accrue en zone rurale par la mobilisation massive de CRS nageurs sauveteurs et leurs départs des zones côtières qui seront vraisemblablement priorisées par les surveillants de baignade saisonniers. Dans ce contexte, M. le député propose d'enrichir le BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) de modules spécifiques, adaptés aux caractéristiques et aux risques propres à chaque site de baignade. Il envisage également la création d'une formation simplifiée et plus accessible visant à faciliter l'intégration de nouveaux maîtres-nageurs sauveteurs ou agents de surveillance, surtout durant la période estivale. Il l'interroge donc sur les intentions du Gouvernement à propos de la mise en place de nouvelles mesures pour pallier cette pénurie et augmenter significativement le nombre de professionnels qualifiés dans ce secteur, en anticipation des défis posés par les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

#### Données clés

**Auteur :** [M. David Taupiac](#)

**Circonscription :** Gers (2<sup>e</sup> circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15745

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

**Ministère attributaire :** [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 février 2024](#), page 1371

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)